

## Fiche presse

### Des contrats d'objectifs tripartites pour favoriser la réussite des élèves



#### Contexte

**La loi du 8 juillet 2013, dite loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République**, mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013, vise à :

- Elever le niveau de connaissances, de compétence et de culture de tous les jeunes ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales ;
- Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification.

**Dans ce cadre, la Région peut être associée, pour les lycées, aux contrats d'objectifs conclus jusqu'ici entre l'Académie et chaque EPLE.**

**Les Contrats d'objectifs tripartites (COT) constituent un nouvel outil permettant de structurer le partenariat entre les Autorités académiques, la Région et les établissements. Ils sont conclus pour une durée de 4 ans. Il sera procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.**

Ces contrats ont pour objectifs, dans le respect de l'autonomie de chaque Etablissement, de coordonner les interventions publiques au bénéfice du pilotage stratégique des établissements et, in fine, en faveur de la réussite des élèves.

Une convention-cadre a été passée entre le Rectorat de Clermont-Ferrand, la DRAAF et la Région.

L'étape suivante est celle de la contractualisation entre les Autorités académiques (DRAAF et Rectorat), chaque établissement et la Région.

## Pour les établissements

**L'engagement de l'établissement dans le contrat tripartite formalise la part qu'il prend à l'atteinte d'objectifs pédagogiques et éducatifs nationaux au service de la refondation de l'École.**

Cet engagement sur un nombre d'objectifs ciblés, précis et partagés par les cosignataires, doit prendre en compte les spécificités de chaque établissement en les croisant avec les priorités définies dans la convention-cadre qui relèvent des politiques éducatives suivantes :

- Les conditions de réussite des élèves.
- L'orientation et la prévention du décrochage scolaire.
- L'adaptation de la formation dans une perspective de Développement Durable.
- La citoyenneté.
- La mobilité européenne et internationale.

## Les lycées auvergnats engagés dans la démarche

À ce jour, **7 établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) et les 9 établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA)** ont souhaité s'engager, dès cette année scolaire, dans la démarche des Contrats d'Objectifs Territoriaux.

Trois lycées ont d'ores et déjà présenté cette démarche à l'occasion de leur conseil d'administration :

- **Le lycée Emile-Duclaux à Aurillac.**
- **Le Lycée polyvalent de Haute Auvergne à Saint-Flour.**
- **Le Lycée professionnel Desaix à Saint Eloy-les-Mines.**

### **Lycée Émile Duclaux d'Aurillac**

Cet établissement a souhaité se positionner sur les priorités suivantes :

- Limiter les départs prématurés des élèves lors de leur cursus au lycée ;
- Réguler l'orientation ;
- Valoriser les parcours culturels transversaux et favoriser l'usage du numérique.

### **Lycée Polyvalent Haute Auvergne de Saint-Flour**

Le projet proposé porte sur les trois objectifs suivants :

- Développer les liaisons collèges/lycée et lycée/enseignement supérieur ;
- Accompagner chaque jeune, lycéen et étudiant, dans la construction et la consolidation des valeurs citoyennes mais aussi dans la sensibilisation aux mesures de santé, d'hygiène et de sécurité ;
- Faire de la voie professionnelle une voie de réussite.

### **Lycée professionnel Desaix de Saint Eloy-les-Mines**

Le projet de cet établissement porte sur l'internat et la prise en charge globale des lycéens internes. L'internat est un vrai outil éducatif au service de la réussite et du bien-être des élèves. Ce projet est intitulé « Le bien vivre et le bien apprendre des apprenants à l'internat ».

**Ces projets sont adaptés à chaque lycée en fonction notamment des lycéens accueillis et dans un objectif de réussite de leurs élèves. Les points faibles et les marges de progression ont ainsi pu être identifiés pour la période des quatre prochaines années.**

Les quatre autres établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et de l'Expérimentation « Contrats d'Objectifs Tripartites » sont :

- Le lycée Virlogeux de Riom ;
- L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté de-Lattre-de-Tassigny de Romagnat ;
- Le lycée professionnel Pierre-Boulangier de Pont-du-Château ;
- Le lycée Blaise de Vigenère de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Ces établissements pourraient signer au premier semestre 2016.

Pour les 9 EPLEFPA faisant partie de l'expérimentation, la signature n'aura vraisemblablement pas lieu avant la fin de l'année 2016.

## Des priorités définies dans la concertation

Les services de la Région ont participé à des réunions avec les chefs d'établissement et les Inspecteurs d'Académie pour échanger sur les axes stratégiques de ces contrats et la définition des indicateurs à retenir. Ces échanges ont été très constructifs et ont permis à chaque partie de partager leurs attentes sur cet outil de pilotage stratégique visant à conforter les relations entre les cosignataires.

En ce qui concerne les EPLEFPA, un travail de fond a été engagé depuis plusieurs mois au sein du Comité d'accompagnement où sont présents les représentants du réseau des EPLEFPA, le Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) de la DRAAF et les services de la Région.



### Contacts presse

#### Rectorat

**Béatrice Humbert** : Tél. : 04 73 99 33 02 / [ce.comm@ac-clermont.fr](mailto:ce.comm@ac-clermont.fr)

#### Région Auvergne

**Zakia Douakha** : Tél. : 04 73 31 93 58 / Port. : 06 37 66 79 26 / [z.douakha@cr-auvergne.fr](mailto:z.douakha@cr-auvergne.fr)

**Cécile Pomerol (Jochin)** : Tél. : 04 73 31 85 58 / Port. : 06 74 67 96 19 / [c.jochin@cr-auvergne.fr](mailto:c.jochin@cr-auvergne.fr)

## Fiche presse

### Des contrats d'objectifs tripartites pour favoriser la réussite des élèves



#### Contexte

**La loi du 8 juillet 2013, dite loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République**, mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013, vise à :

- Elever le niveau de connaissances, de compétence et de culture de tous les jeunes ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales ;
- Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification.

**Dans ce cadre, la Région peut être associée, pour les lycées, aux contrats d'objectifs conclus jusqu'ici entre l'Académie et chaque EPLE.**

**Les Contrats d'objectifs tripartites (COT) constituent un nouvel outil permettant de structurer le partenariat entre les Autorités académiques, la Région et les établissements. Ils sont conclus pour une durée de 4 ans. Il sera procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.**

Ces contrats ont pour objectifs, dans le respect de l'autonomie de chaque Etablissement, de coordonner les interventions publiques au bénéfice du pilotage stratégique des établissements et, in fine, en faveur de la réussite des élèves.

Une convention-cadre a été passée entre le Rectorat de Clermont-Ferrand, la DRAAF et la Région.

L'étape suivante est celle de la contractualisation entre les Autorités académiques (DRAAF et Rectorat), chaque établissement et la Région.

## Pour les établissements

**L'engagement de l'établissement dans le contrat tripartite formalise la part qu'il prend à l'atteinte d'objectifs pédagogiques et éducatifs nationaux au service de la refondation de l'École.**

Cet engagement sur un nombre d'objectifs ciblés, précis et partagés par les cosignataires, doit prendre en compte les spécificités de chaque établissement en les croisant avec les priorités définies dans la convention-cadre qui relèvent des politiques éducatives suivantes :

- Les conditions de réussite des élèves.
- L'orientation et la prévention du décrochage scolaire.
- L'adaptation de la formation dans une perspective de Développement Durable.
- La citoyenneté.
- La mobilité européenne et internationale.

## Les lycées auvergnats engagés dans la démarche

À ce jour, **7 établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) et les 9 établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA)** ont souhaité s'engager, dès cette année scolaire, dans la démarche des Contrats d'Objectifs Territoriaux.

Trois lycées ont d'ores et déjà présenté cette démarche à l'occasion de leur conseil d'administration :

- **Le lycée Emile-Duclaux à Aurillac.**
- **Le Lycée polyvalent de Haute Auvergne à Saint-Flour.**
- **Le Lycée professionnel Desaix à Saint Eloy-les-Mines.**

### **Lycée Émile Duclaux d'Aurillac**

Cet établissement a souhaité se positionner sur les priorités suivantes :

- Limiter les départs prématurés des élèves lors de leur cursus au lycée ;
- Réguler l'orientation ;
- Valoriser les parcours culturels transversaux et favoriser l'usage du numérique.

### **Lycée Polyvalent Haute Auvergne de Saint-Flour**

Le projet proposé porte sur les trois objectifs suivants :

- Développer les liaisons collèges/lycée et lycée/enseignement supérieur ;
- Accompagner chaque jeune, lycéen et étudiant, dans la construction et la consolidation des valeurs citoyennes mais aussi dans la sensibilisation aux mesures de santé, d'hygiène et de sécurité ;
- Faire de la voie professionnelle une voie de réussite.

### **Lycée professionnel Desaix de Saint Eloy-les-Mines**

Le projet de cet établissement porte sur l'internat et la prise en charge globale des lycéens internes. L'internat est un vrai outil éducatif au service de la réussite et du bien-être des élèves. Ce projet est intitulé « Le bien vivre et le bien apprendre des apprenants à l'internat ».

**Ces projets sont adaptés à chaque lycée en fonction notamment des lycéens accueillis et dans un objectif de réussite de leurs élèves. Les points faibles et les marges de progression ont ainsi pu être identifiés pour la période des quatre prochaines années.**

Les quatre autres établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et de l'Expérimentation « Contrats d'Objectifs Tripartites » sont :

- Le lycée Virlogeux de Riom ;
- L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté de-Lattre-de-Tassigny de Romagnat ;
- Le lycée professionnel Pierre-Boulangier de Pont-du-Château ;
- Le lycée Blaise de Vigenère de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Ces établissements pourraient signer au premier semestre 2016.

Pour les 9 EPLEFPA faisant partie de l'expérimentation, la signature n'aura vraisemblablement pas lieu avant la fin de l'année 2016.

## Des priorités définies dans la concertation

Les services de la Région ont participé à des réunions avec les chefs d'établissement et les Inspecteurs d'Académie pour échanger sur les axes stratégiques de ces contrats et la définition des indicateurs à retenir. Ces échanges ont été très constructifs et ont permis à chaque partie de partager leurs attentes sur cet outil de pilotage stratégique visant à conforter les relations entre les cosignataires.

En ce qui concerne les EPLEFPA, un travail de fond a été engagé depuis plusieurs mois au sein du Comité d'accompagnement où sont présents les représentants du réseau des EPLEFPA, le Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) de la DRAAF et les services de la Région.



### Contacts presse

#### Rectorat

**Béatrice Humbert** : Tél. : 04 73 99 33 02 / [ce.comm@ac-clermont.fr](mailto:ce.comm@ac-clermont.fr)

#### Région Auvergne

**Zakia Douakha** : Tél. : 04 73 31 93 58 / Port. : 06 37 66 79 26 / [z.douakha@cr-auvergne.fr](mailto:z.douakha@cr-auvergne.fr)

**Cécile Pomerol (Jochin)** : Tél. : 04 73 31 85 58 / Port. : 06 74 67 96 19 / [c.jochin@cr-auvergne.fr](mailto:c.jochin@cr-auvergne.fr)



## Fiche presse

### Des contrats d'objectifs tripartites pour favoriser la réussite des élèves



#### Contexte

**La loi du 8 juillet 2013, dite loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République**, mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013, vise à :

- Elever le niveau de connaissances, de compétence et de culture de tous les jeunes ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales ;
- Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification.

**Dans ce cadre, la Région peut être associée, pour les lycées, aux contrats d'objectifs conclus jusqu'ici entre l'Académie et chaque EPLE.**

**Les Contrats d'objectifs tripartites (COT) constituent un nouvel outil permettant de structurer le partenariat entre les Autorités académiques, la Région et les établissements. Ils sont conclus pour une durée de 4 ans. Il sera procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.**

Ces contrats ont pour objectifs, dans le respect de l'autonomie de chaque Etablissement, de coordonner les interventions publiques au bénéfice du pilotage stratégique des établissements et, in fine, en faveur de la réussite des élèves.

Une convention-cadre a été passée entre le Rectorat de Clermont-Ferrand, la DRAAF et la Région.

L'étape suivante est celle de la contractualisation entre les Autorités académiques (DRAAF et Rectorat), chaque établissement et la Région.

## Pour les établissements

**L'engagement de l'établissement dans le contrat tripartite formalise la part qu'il prend à l'atteinte d'objectifs pédagogiques et éducatifs nationaux au service de la refondation de l'École.**

Cet engagement sur un nombre d'objectifs ciblés, précis et partagés par les cosignataires, doit prendre en compte les spécificités de chaque établissement en les croisant avec les priorités définies dans la convention-cadre qui relèvent des politiques éducatives suivantes :

- Les conditions de réussite des élèves.
- L'orientation et la prévention du décrochage scolaire.
- L'adaptation de la formation dans une perspective de Développement Durable.
- La citoyenneté.
- La mobilité européenne et internationale.

## Les lycées auvergnats engagés dans la démarche

À ce jour, **7 établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) et les 9 établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA)** ont souhaité s'engager, dès cette année scolaire, dans la démarche des Contrats d'Objectifs Territoriaux.

Trois lycées ont d'ores et déjà présenté cette démarche à l'occasion de leur conseil d'administration :

- **Le lycée Emile-Duclaux à Aurillac.**
- **Le Lycée polyvalent de Haute Auvergne à Saint-Flour.**
- **Le Lycée professionnel Desaix à Saint Eloy-les-Mines.**

### Lycée Émile Duclaux d'Aurillac

Cet établissement a souhaité se positionner sur les priorités suivantes :

- Limiter les départs prématurés des élèves lors de leur cursus au lycée ;
- Réguler l'orientation ;
- Valoriser les parcours culturels transversaux et favoriser l'usage du numérique.

### Lycée Polyvalent Haute Auvergne de Saint-Flour

Le projet proposé porte sur les trois objectifs suivants :

- Développer les liaisons collèges/lycée et lycée/enseignement supérieur ;
- Accompagner chaque jeune, lycéen et étudiant, dans la construction et la consolidation des valeurs citoyennes mais aussi dans la sensibilisation aux mesures de santé, d'hygiène et de sécurité ;
- Faire de la voie professionnelle une voie de réussite.

### Lycée professionnel Desaix de Saint Eloy-les-Mines

Le projet de cet établissement porte sur l'internat et la prise en charge globale des lycéens internes. L'internat est un vrai outil éducatif au service de la réussite et du bien-être des élèves. Ce projet est intitulé « Le bien vivre et le bien apprendre des apprenants à l'internat ».



**Ces projets sont adaptés à chaque lycée en fonction notamment des lycéens accueillis et dans un objectif de réussite de leurs élèves. Les points faibles et les marges de progression ont ainsi pu être identifiés pour la période des quatre prochaines années.**

Les quatre autres établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et de l'Expérimentation « Contrats d'Objectifs Tripartites » sont :

- Le lycée Virlogeux de Riom ;
- L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté de-Lattre-de-Tassigny de Romagnat ;
- Le lycée professionnel Pierre-Boulangier de Pont-du-Château ;
- Le lycée Blaise de Vigenère de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Ces établissements pourraient signer au premier semestre 2016.

Pour les 9 EPLEFPA faisant partie de l'expérimentation, la signature n'aura vraisemblablement pas lieu avant la fin de l'année 2016.

## Des priorités définies dans la concertation

Les services de la Région ont participé à des réunions avec les chefs d'établissement et les Inspecteurs d'Académie pour échanger sur les axes stratégiques de ces contrats et la définition des indicateurs à retenir. Ces échanges ont été très constructifs et ont permis à chaque partie de partager leurs attentes sur cet outil de pilotage stratégique visant à conforter les relations entre les cosignataires.

En ce qui concerne les EPLEFPA, un travail de fond a été engagé depuis plusieurs mois au sein du Comité d'accompagnement où sont présents les représentants du réseau des EPLEFPA, le Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) de la DRAAF et les services de la Région.



### Contacts presse

#### Rectorat

**Béatrice Humbert** : Tél. : 04 73 99 33 02 / [ce.comm@ac-clermont.fr](mailto:ce.comm@ac-clermont.fr)

#### Région Auvergne

**Zakia Douakha** : Tél. : 04 73 31 93 58 / Port. : 06 37 66 79 26 / [z.douakha@cr-auvergne.fr](mailto:z.douakha@cr-auvergne.fr)

**Cécile Pomerol (Jochin)** : Tél. : 04 73 31 85 58 / Port. : 06 74 67 96 19 / [c.jochin@cr-auvergne.fr](mailto:c.jochin@cr-auvergne.fr)

## Fiche presse

### Des contrats d'objectifs tripartites pour favoriser la réussite des élèves



#### Contexte

**La loi du 8 juillet 2013, dite loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République**, mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013, vise à :

- Elever le niveau de connaissances, de compétence et de culture de tous les jeunes ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales ;
- Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification.

**Dans ce cadre, la Région peut être associée, pour les lycées, aux contrats d'objectifs conclus jusqu'ici entre l'Académie et chaque EPLE.**

**Les Contrats d'objectifs tripartites (COT) constituent un nouvel outil permettant de structurer le partenariat entre les Autorités académiques, la Région et les établissements. Ils sont conclus pour une durée de 4 ans. Il sera procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.**

Ces contrats ont pour objectifs, dans le respect de l'autonomie de chaque Etablissement, de coordonner les interventions publiques au bénéfice du pilotage stratégique des établissements et, in fine, en faveur de la réussite des élèves.

Une convention-cadre a été passée entre le Rectorat de Clermont-Ferrand, la DRAAF et la Région.

L'étape suivante est celle de la contractualisation entre les Autorités académiques (DRAAF et Rectorat), chaque établissement et la Région.

## Pour les établissements

**L'engagement de l'établissement dans le contrat tripartite formalise la part qu'il prend à l'atteinte d'objectifs pédagogiques et éducatifs nationaux au service de la refondation de l'École.**

Cet engagement sur un nombre d'objectifs ciblés, précis et partagés par les cosignataires, doit prendre en compte les spécificités de chaque établissement en les croisant avec les priorités définies dans la convention-cadre qui relèvent des politiques éducatives suivantes :

- Les conditions de réussite des élèves.
- L'orientation et la prévention du décrochage scolaire.
- L'adaptation de la formation dans une perspective de Développement Durable.
- La citoyenneté.
- La mobilité européenne et internationale.

## Les lycées auvergnats engagés dans la démarche

À ce jour, **7 établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) et les 9 établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA)** ont souhaité s'engager, dès cette année scolaire, dans la démarche des Contrats d'Objectifs Territoriaux.

Trois lycées ont d'ores et déjà présenté cette démarche à l'occasion de leur conseil d'administration :

- **Le lycée Emile-Duclaux à Aurillac.**
- **Le Lycée polyvalent de Haute Auvergne à Saint-Flour.**
- **Le Lycée professionnel Desaix à Saint Eloy-les-Mines.**

### **Lycée Émile Duclaux d'Aurillac**

Cet établissement a souhaité se positionner sur les priorités suivantes :

- Limiter les départs prématurés des élèves lors de leur cursus au lycée ;
- Réguler l'orientation ;
- Valoriser les parcours culturels transversaux et favoriser l'usage du numérique.

### **Lycée Polyvalent Haute Auvergne de Saint-Flour**

Le projet proposé porte sur les trois objectifs suivants :

- Développer les liaisons collèges/lycée et lycée/enseignement supérieur ;
- Accompagner chaque jeune, lycéen et étudiant, dans la construction et la consolidation des valeurs citoyennes mais aussi dans la sensibilisation aux mesures de santé, d'hygiène et de sécurité ;
- Faire de la voie professionnelle une voie de réussite.

### **Lycée professionnel Desaix de Saint Eloy-les-Mines**

Le projet de cet établissement porte sur l'internat et la prise en charge globale des lycéens internes. L'internat est un vrai outil éducatif au service de la réussite et du bien-être des élèves. Ce projet est intitulé « Le bien vivre et le bien apprendre des apprenants à l'internat ».

**Ces projets sont adaptés à chaque lycée en fonction notamment des lycéens accueillis et dans un objectif de réussite de leurs élèves. Les points faibles et les marges de progression ont ainsi pu être identifiés pour la période des quatre prochaines années.**

Les quatre autres établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et de l'Expérimentation « Contrats d'Objectifs Tripartites » sont :

- Le lycée Virlogeux de Riom ;
- L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté de-Lattre-de-Tassigny de Romagnat ;
- Le lycée professionnel Pierre-Boulangier de Pont-du-Château ;
- Le lycée Blaise de Vigenère de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Ces établissements pourraient signer au premier semestre 2016.

Pour les 9 EPLEFPA faisant partie de l'expérimentation, la signature n'aura vraisemblablement pas lieu avant la fin de l'année 2016.

## Des priorités définies dans la concertation

Les services de la Région ont participé à des réunions avec les chefs d'établissement et les Inspecteurs d'Académie pour échanger sur les axes stratégiques de ces contrats et la définition des indicateurs à retenir. Ces échanges ont été très constructifs et ont permis à chaque partie de partager leurs attentes sur cet outil de pilotage stratégique visant à conforter les relations entre les cosignataires.

En ce qui concerne les EPLEFPA, un travail de fond a été engagé depuis plusieurs mois au sein du Comité d'accompagnement où sont présents les représentants du réseau des EPLEFPA, le Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) de la DRAAF et les services de la Région.



### Contacts presse

#### Rectorat

**Béatrice Humbert** : Tél. : 04 73 99 33 02 / [ce.comm@ac-clermont.fr](mailto:ce.comm@ac-clermont.fr)

#### Région Auvergne

**Zakia Douakha** : Tél. : 04 73 31 93 58 / Port. : 06 37 66 79 26 / [z.douakha@cr-auvergne.fr](mailto:z.douakha@cr-auvergne.fr)

**Cécile Pomerol (Jochin)** : Tél. : 04 73 31 85 58 / Port. : 06 74 67 96 19 / [c.jochin@cr-auvergne.fr](mailto:c.jochin@cr-auvergne.fr)

## Fiche presse

### Des contrats d'objectifs tripartites pour favoriser la réussite des élèves



#### Contexte

**La loi du 8 juillet 2013, dite loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République**, mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013, vise à :

- Elever le niveau de connaissances, de compétence et de culture de tous les jeunes ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales ;
- Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification.

**Dans ce cadre, la Région peut être associée, pour les lycées, aux contrats d'objectifs conclus jusqu'ici entre l'Académie et chaque EPLE.**

**Les Contrats d'objectifs tripartites (COT) constituent un nouvel outil permettant de structurer le partenariat entre les Autorités académiques, la Région et les établissements. Ils sont conclus pour une durée de 4 ans. Il sera procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.**

Ces contrats ont pour objectifs, dans le respect de l'autonomie de chaque Etablissement, de coordonner les interventions publiques au bénéfice du pilotage stratégique des établissements et, in fine, en faveur de la réussite des élèves.

Une convention-cadre a été passée entre le Rectorat de Clermont-Ferrand, la DRAAF et la Région.

L'étape suivante est celle de la contractualisation entre les Autorités académiques (DRAAF et Rectorat), chaque établissement et la Région.

## Pour les établissements

**L'engagement de l'établissement dans le contrat tripartite formalise la part qu'il prend à l'atteinte d'objectifs pédagogiques et éducatifs nationaux au service de la refondation de l'École.**

Cet engagement sur un nombre d'objectifs ciblés, précis et partagés par les cosignataires, doit prendre en compte les spécificités de chaque établissement en les croisant avec les priorités définies dans la convention-cadre qui relèvent des politiques éducatives suivantes :

- Les conditions de réussite des élèves.
- L'orientation et la prévention du décrochage scolaire.
- L'adaptation de la formation dans une perspective de Développement Durable.
- La citoyenneté.
- La mobilité européenne et internationale.

## Les lycées auvergnats engagés dans la démarche

À ce jour, **7 établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) et les 9 établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA)** ont souhaité s'engager, dès cette année scolaire, dans la démarche des Contrats d'Objectifs Territoriaux.

Trois lycées ont d'ores et déjà présenté cette démarche à l'occasion de leur conseil d'administration :

- **Le lycée Emile-Duclaux à Aurillac.**
- **Le Lycée polyvalent de Haute Auvergne à Saint-Flour.**
- **Le Lycée professionnel Desaix à Saint Eloy-les-Mines.**

### **Lycée Émile Duclaux d'Aurillac**

Cet établissement a souhaité se positionner sur les priorités suivantes :

- Limiter les départs prématurés des élèves lors de leur cursus au lycée ;
- Réguler l'orientation ;
- Valoriser les parcours culturels transversaux et favoriser l'usage du numérique.

### **Lycée Polyvalent Haute Auvergne de Saint-Flour**

Le projet proposé porte sur les trois objectifs suivants :

- Développer les liaisons collèges/lycée et lycée/enseignement supérieur ;
- Accompagner chaque jeune, lycéen et étudiant, dans la construction et la consolidation des valeurs citoyennes mais aussi dans la sensibilisation aux mesures de santé, d'hygiène et de sécurité ;
- Faire de la voie professionnelle une voie de réussite.

### **Lycée professionnel Desaix de Saint Eloy-les-Mines**

Le projet de cet établissement porte sur l'internat et la prise en charge globale des lycéens internes. L'internat est un vrai outil éducatif au service de la réussite et du bien-être des élèves. Ce projet est intitulé « Le bien vivre et le bien apprendre des apprenants à l'internat ».



**Ces projets sont adaptés à chaque lycée en fonction notamment des lycéens accueillis et dans un objectif de réussite de leurs élèves. Les points faibles et les marges de progression ont ainsi pu être identifiés pour la période des quatre prochaines années.**

Les quatre autres établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et de l'Expérimentation « Contrats d'Objectifs Tripartites » sont :

- Le lycée Virlogeux de Riom ;
- L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté de-Lattre-de-Tassigny de Romagnat ;
- Le lycée professionnel Pierre-Boulangier de Pont-du-Château ;
- Le lycée Blaise de Vigenère de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Ces établissements pourraient signer au premier semestre 2016.

Pour les 9 EPLEFPA faisant partie de l'expérimentation, la signature n'aura vraisemblablement pas lieu avant la fin de l'année 2016.

## Des priorités définies dans la concertation

Les services de la Région ont participé à des réunions avec les chefs d'établissement et les Inspecteurs d'Académie pour échanger sur les axes stratégiques de ces contrats et la définition des indicateurs à retenir. Ces échanges ont été très constructifs et ont permis à chaque partie de partager leurs attentes sur cet outil de pilotage stratégique visant à conforter les relations entre les cosignataires.

En ce qui concerne les EPLEFPA, un travail de fond a été engagé depuis plusieurs mois au sein du Comité d'accompagnement où sont présents les représentants du réseau des EPLEFPA, le Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) de la DRAAF et les services de la Région.



### Contacts presse

#### Rectorat

**Béatrice Humbert** : Tél. : 04 73 99 33 02 / [ce.comm@ac-clermont.fr](mailto:ce.comm@ac-clermont.fr)

#### Région Auvergne

**Zakia Douakha** : Tél. : 04 73 31 93 58 / Port. : 06 37 66 79 26 / [z.douakha@cr-auvergne.fr](mailto:z.douakha@cr-auvergne.fr)

**Cécile Pomerol (Jochin)** : Tél. : 04 73 31 85 58 / Port. : 06 74 67 96 19 / [c.jochin@cr-auvergne.fr](mailto:c.jochin@cr-auvergne.fr)

## Fiche presse

### Des contrats d'objectifs tripartites pour favoriser la réussite des élèves



#### Contexte

**La loi du 8 juillet 2013, dite loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République**, mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013, vise à :

- Elever le niveau de connaissances, de compétence et de culture de tous les jeunes ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales ;
- Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification.

**Dans ce cadre, la Région peut être associée, pour les lycées, aux contrats d'objectifs conclus jusqu'ici entre l'Académie et chaque EPLE.**

**Les Contrats d'objectifs tripartites (COT) constituent un nouvel outil permettant de structurer le partenariat entre les Autorités académiques, la Région et les établissements. Ils sont conclus pour une durée de 4 ans. Il sera procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.**

Ces contrats ont pour objectifs, dans le respect de l'autonomie de chaque Etablissement, de coordonner les interventions publiques au bénéfice du pilotage stratégique des établissements et, in fine, en faveur de la réussite des élèves.

Une convention-cadre a été passée entre le Rectorat de Clermont-Ferrand, la DRAAF et la Région.

L'étape suivante est celle de la contractualisation entre les Autorités académiques (DRAAF et Rectorat), chaque établissement et la Région.

## Pour les établissements

**L'engagement de l'établissement dans le contrat tripartite formalise la part qu'il prend à l'atteinte d'objectifs pédagogiques et éducatifs nationaux au service de la refondation de l'École.**

Cet engagement sur un nombre d'objectifs ciblés, précis et partagés par les cosignataires, doit prendre en compte les spécificités de chaque établissement en les croisant avec les priorités définies dans la convention-cadre qui relèvent des politiques éducatives suivantes :

- Les conditions de réussite des élèves.
- L'orientation et la prévention du décrochage scolaire.
- L'adaptation de la formation dans une perspective de Développement Durable.
- La citoyenneté.
- La mobilité européenne et internationale.

## Les lycées auvergnats engagés dans la démarche

À ce jour, **7 établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) et les 9 établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA)** ont souhaité s'engager, dès cette année scolaire, dans la démarche des Contrats d'Objectifs Territoriaux.

Trois lycées ont d'ores et déjà présenté cette démarche à l'occasion de leur conseil d'administration :

- **Le lycée Emile-Duclaux à Aurillac.**
- **Le Lycée polyvalent de Haute Auvergne à Saint-Flour.**
- **Le Lycée professionnel Desaix à Saint Eloy-les-Mines.**

### Lycée Émile Duclaux d'Aurillac

Cet établissement a souhaité se positionner sur les priorités suivantes :

- Limiter les départs prématurés des élèves lors de leur cursus au lycée ;
- Réguler l'orientation ;
- Valoriser les parcours culturels transversaux et favoriser l'usage du numérique.

### Lycée Polyvalent Haute Auvergne de Saint-Flour

Le projet proposé porte sur les trois objectifs suivants :

- Développer les liaisons collèges/lycée et lycée/enseignement supérieur ;
- Accompagner chaque jeune, lycéen et étudiant, dans la construction et la consolidation des valeurs citoyennes mais aussi dans la sensibilisation aux mesures de santé, d'hygiène et de sécurité ;
- Faire de la voie professionnelle une voie de réussite.

### Lycée professionnel Desaix de Saint Eloy-les-Mines

Le projet de cet établissement porte sur l'internat et la prise en charge globale des lycéens internes. L'internat est un vrai outil éducatif au service de la réussite et du bien-être des élèves. Ce projet est intitulé « Le bien vivre et le bien apprendre des apprenants à l'internat ».

**Ces projets sont adaptés à chaque lycée en fonction notamment des lycéens accueillis et dans un objectif de réussite de leurs élèves. Les points faibles et les marges de progression ont ainsi pu être identifiés pour la période des quatre prochaines années.**

Les quatre autres établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et de l'Expérimentation « Contrats d'Objectifs Tripartites » sont :

- Le lycée Virlogeux de Riom ;
- L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté de-Lattre-de-Tassigny de Romagnat ;
- Le lycée professionnel Pierre-Boulangier de Pont-du-Château ;
- Le lycée Blaise de Vigenère de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Ces établissements pourraient signer au premier semestre 2016.

Pour les 9 EPLEFPA faisant partie de l'expérimentation, la signature n'aura vraisemblablement pas lieu avant la fin de l'année 2016.

## Des priorités définies dans la concertation

Les services de la Région ont participé à des réunions avec les chefs d'établissement et les Inspecteurs d'Académie pour échanger sur les axes stratégiques de ces contrats et la définition des indicateurs à retenir. Ces échanges ont été très constructifs et ont permis à chaque partie de partager leurs attentes sur cet outil de pilotage stratégique visant à conforter les relations entre les cosignataires.

En ce qui concerne les EPLEFPA, un travail de fond a été engagé depuis plusieurs mois au sein du Comité d'accompagnement où sont présents les représentants du réseau des EPLEFPA, le Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) de la DRAAF et les services de la Région.



### Contacts presse

#### Rectorat

**Béatrice Humbert** : Tél. : 04 73 99 33 02 / [ce.comm@ac-clermont.fr](mailto:ce.comm@ac-clermont.fr)

#### Région Auvergne

**Zakia Douakha** : Tél. : 04 73 31 93 58 / Port. : 06 37 66 79 26 / [z.douakha@cr-auvergne.fr](mailto:z.douakha@cr-auvergne.fr)

**Cécile Pomerol (Jochin)** : Tél. : 04 73 31 85 58 / Port. : 06 74 67 96 19 / [c.jochin@cr-auvergne.fr](mailto:c.jochin@cr-auvergne.fr)

## Fiche presse

### Des contrats d'objectifs tripartites pour favoriser la réussite des élèves



#### Contexte

**La loi du 8 juillet 2013, dite loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République**, mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013, vise à :

- Elever le niveau de connaissances, de compétence et de culture de tous les jeunes ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales ;
- Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification.

**Dans ce cadre, la Région peut être associée, pour les lycées, aux contrats d'objectifs conclus jusqu'ici entre l'Académie et chaque EPLE.**

**Les Contrats d'objectifs tripartites (COT) constituent un nouvel outil permettant de structurer le partenariat entre les Autorités académiques, la Région et les établissements. Ils sont conclus pour une durée de 4 ans. Il sera procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.**

Ces contrats ont pour objectifs, dans le respect de l'autonomie de chaque Etablissement, de coordonner les interventions publiques au bénéfice du pilotage stratégique des établissements et, in fine, en faveur de la réussite des élèves.

Une convention-cadre a été passée entre le Rectorat de Clermont-Ferrand, la DRAAF et la Région.

L'étape suivante est celle de la contractualisation entre les Autorités académiques (DRAAF et Rectorat), chaque établissement et la Région.

## Pour les établissements

**L'engagement de l'établissement dans le contrat tripartite formalise la part qu'il prend à l'atteinte d'objectifs pédagogiques et éducatifs nationaux au service de la refondation de l'École.**

Cet engagement sur un nombre d'objectifs ciblés, précis et partagés par les cosignataires, doit prendre en compte les spécificités de chaque établissement en les croisant avec les priorités définies dans la convention-cadre qui relèvent des politiques éducatives suivantes :

- Les conditions de réussite des élèves.
- L'orientation et la prévention du décrochage scolaire.
- L'adaptation de la formation dans une perspective de Développement Durable.
- La citoyenneté.
- La mobilité européenne et internationale.

## Les lycées auvergnats engagés dans la démarche

À ce jour, **7 établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) et les 9 établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA)** ont souhaité s'engager, dès cette année scolaire, dans la démarche des Contrats d'Objectifs Territoriaux.

Trois lycées ont d'ores et déjà présenté cette démarche à l'occasion de leur conseil d'administration :

- **Le lycée Emile-Duclaux à Aurillac.**
- **Le Lycée polyvalent de Haute Auvergne à Saint-Flour.**
- **Le Lycée professionnel Desaix à Saint Eloy-les-Mines.**

### **Lycée Émile Duclaux d'Aurillac**

Cet établissement a souhaité se positionner sur les priorités suivantes :

- Limiter les départs prématurés des élèves lors de leur cursus au lycée ;
- Réguler l'orientation ;
- Valoriser les parcours culturels transversaux et favoriser l'usage du numérique.

### **Lycée Polyvalent Haute Auvergne de Saint-Flour**

Le projet proposé porte sur les trois objectifs suivants :

- Développer les liaisons collèges/lycée et lycée/enseignement supérieur ;
- Accompagner chaque jeune, lycéen et étudiant, dans la construction et la consolidation des valeurs citoyennes mais aussi dans la sensibilisation aux mesures de santé, d'hygiène et de sécurité ;
- Faire de la voie professionnelle une voie de réussite.

### **Lycée professionnel Desaix de Saint Eloy-les-Mines**

Le projet de cet établissement porte sur l'internat et la prise en charge globale des lycéens internes. L'internat est un vrai outil éducatif au service de la réussite et du bien-être des élèves. Ce projet est intitulé « Le bien vivre et le bien apprendre des apprenants à l'internat ».



**Ces projets sont adaptés à chaque lycée en fonction notamment des lycéens accueillis et dans un objectif de réussite de leurs élèves. Les points faibles et les marges de progression ont ainsi pu être identifiés pour la période des quatre prochaines années.**

Les quatre autres établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et de l'Expérimentation « Contrats d'Objectifs Tripartites » sont :

- Le lycée Virlogeux de Riom ;
- L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté de-Lattre-de-Tassigny de Romagnat ;
- Le lycée professionnel Pierre-Boulangier de Pont-du-Château ;
- Le lycée Blaise de Vigenère de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Ces établissements pourraient signer au premier semestre 2016.

Pour les 9 EPLEFPA faisant partie de l'expérimentation, la signature n'aura vraisemblablement pas lieu avant la fin de l'année 2016.

## Des priorités définies dans la concertation

Les services de la Région ont participé à des réunions avec les chefs d'établissement et les Inspecteurs d'Académie pour échanger sur les axes stratégiques de ces contrats et la définition des indicateurs à retenir. Ces échanges ont été très constructifs et ont permis à chaque partie de partager leurs attentes sur cet outil de pilotage stratégique visant à conforter les relations entre les cosignataires.

En ce qui concerne les EPLEFPA, un travail de fond a été engagé depuis plusieurs mois au sein du Comité d'accompagnement où sont présents les représentants du réseau des EPLEFPA, le Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) de la DRAAF et les services de la Région.



### Contacts presse

#### Rectorat

**Béatrice Humbert** : Tél. : 04 73 99 33 02 / [ce.comm@ac-clermont.fr](mailto:ce.comm@ac-clermont.fr)

#### Région Auvergne

**Zakia Douakha** : Tél. : 04 73 31 93 58 / Port. : 06 37 66 79 26 / [z.douakha@cr-auvergne.fr](mailto:z.douakha@cr-auvergne.fr)

**Cécile Pomerol (Jochin)** : Tél. : 04 73 31 85 58 / Port. : 06 74 67 96 19 / [c.jochin@cr-auvergne.fr](mailto:c.jochin@cr-auvergne.fr)

## Fiche presse

### Des contrats d'objectifs tripartites pour favoriser la réussite des élèves



#### Contexte

**La loi du 8 juillet 2013, dite loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République**, mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013, vise à :

- Elever le niveau de connaissances, de compétence et de culture de tous les jeunes ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales ;
- Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification.

**Dans ce cadre, la Région peut être associée, pour les lycées, aux contrats d'objectifs conclus jusqu'ici entre l'Académie et chaque EPLE.**

**Les Contrats d'objectifs tripartites (COT) constituent un nouvel outil permettant de structurer le partenariat entre les Autorités académiques, la Région et les établissements. Ils sont conclus pour une durée de 4 ans. Il sera procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.**

Ces contrats ont pour objectifs, dans le respect de l'autonomie de chaque Etablissement, de coordonner les interventions publiques au bénéfice du pilotage stratégique des établissements et, in fine, en faveur de la réussite des élèves.

Une convention-cadre a été passée entre le Rectorat de Clermont-Ferrand, la DRAAF et la Région.

L'étape suivante est celle de la contractualisation entre les Autorités académiques (DRAAF et Rectorat), chaque établissement et la Région.

## Pour les établissements

**L'engagement de l'établissement dans le contrat tripartite formalise la part qu'il prend à l'atteinte d'objectifs pédagogiques et éducatifs nationaux au service de la refondation de l'École.**

Cet engagement sur un nombre d'objectifs ciblés, précis et partagés par les cosignataires, doit prendre en compte les spécificités de chaque établissement en les croisant avec les priorités définies dans la convention-cadre qui relèvent des politiques éducatives suivantes :

- Les conditions de réussite des élèves.
- L'orientation et la prévention du décrochage scolaire.
- L'adaptation de la formation dans une perspective de Développement Durable.
- La citoyenneté.
- La mobilité européenne et internationale.

## Les lycées auvergnats engagés dans la démarche

À ce jour, **7 établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) et les 9 établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA)** ont souhaité s'engager, dès cette année scolaire, dans la démarche des Contrats d'Objectifs Territoriaux.

Trois lycées ont d'ores et déjà présenté cette démarche à l'occasion de leur conseil d'administration :

- **Le lycée Emile-Duclaux à Aurillac.**
- **Le Lycée polyvalent de Haute Auvergne à Saint-Flour.**
- **Le Lycée professionnel Desaix à Saint Eloy-les-Mines.**

### Lycée Émile Duclaux d'Aurillac

Cet établissement a souhaité se positionner sur les priorités suivantes :

- Limiter les départs prématurés des élèves lors de leur cursus au lycée ;
- Réguler l'orientation ;
- Valoriser les parcours culturels transversaux et favoriser l'usage du numérique.

### Lycée Polyvalent Haute Auvergne de Saint-Flour

Le projet proposé porte sur les trois objectifs suivants :

- Développer les liaisons collèges/lycée et lycée/enseignement supérieur ;
- Accompagner chaque jeune, lycéen et étudiant, dans la construction et la consolidation des valeurs citoyennes mais aussi dans la sensibilisation aux mesures de santé, d'hygiène et de sécurité ;
- Faire de la voie professionnelle une voie de réussite.

### Lycée professionnel Desaix de Saint Eloy-les-Mines

Le projet de cet établissement porte sur l'internat et la prise en charge globale des lycéens internes. L'internat est un vrai outil éducatif au service de la réussite et du bien-être des élèves. Ce projet est intitulé « Le bien vivre et le bien apprendre des apprenants à l'internat ».

**Ces projets sont adaptés à chaque lycée en fonction notamment des lycéens accueillis et dans un objectif de réussite de leurs élèves. Les points faibles et les marges de progression ont ainsi pu être identifiés pour la période des quatre prochaines années.**

Les quatre autres établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et de l'Expérimentation « Contrats d'Objectifs Tripartites » sont :

- Le lycée Virlogeux de Riom ;
- L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté de-Lattre-de-Tassigny de Romagnat ;
- Le lycée professionnel Pierre-Boulangier de Pont-du-Château ;
- Le lycée Blaise de Vigenère de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Ces établissements pourraient signer au premier semestre 2016.

Pour les 9 EPLEFPA faisant partie de l'expérimentation, la signature n'aura vraisemblablement pas lieu avant la fin de l'année 2016.

## Des priorités définies dans la concertation

Les services de la Région ont participé à des réunions avec les chefs d'établissement et les Inspecteurs d'Académie pour échanger sur les axes stratégiques de ces contrats et la définition des indicateurs à retenir. Ces échanges ont été très constructifs et ont permis à chaque partie de partager leurs attentes sur cet outil de pilotage stratégique visant à conforter les relations entre les cosignataires.

En ce qui concerne les EPLEFPA, un travail de fond a été engagé depuis plusieurs mois au sein du Comité d'accompagnement où sont présents les représentants du réseau des EPLEFPA, le Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) de la DRAAF et les services de la Région.



### Contacts presse

#### Rectorat

**Béatrice Humbert** : Tél. : 04 73 99 33 02 / [ce.comm@ac-clermont.fr](mailto:ce.comm@ac-clermont.fr)

#### Région Auvergne

**Zakia Douakha** : Tél. : 04 73 31 93 58 / Port. : 06 37 66 79 26 / [z.douakha@cr-auvergne.fr](mailto:z.douakha@cr-auvergne.fr)

**Cécile Pomerol (Jochin)** : Tél. : 04 73 31 85 58 / Port. : 06 74 67 96 19 / [c.jochin@cr-auvergne.fr](mailto:c.jochin@cr-auvergne.fr)